

1^{er} Triathlon des Echecs de Chambéry-Tournoi Rapide

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne organise la 2^{ème} Etape du Triathlon des Echecs le 25/07/2026 au Stadium 155 mail Espace André Gilbertas à CHAMBERY.

Celle-ci se déroulera sous une cadence rapide, homologuée par la FIDE et par la FFE.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès de CHENNAI-août 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les appariements se feront au Système Haley en 9 rondes à l'aide du logiciel Sharlychess version 4.2.5. Le classement Elo standard sera utilisé en cas d'absence de classement Elo Rapide.

Le jeu sera régi par les articles C04.1 – C04.2 – C.04.3 des règles du jeu Rapide.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront pointé et /ou réglé leur inscription.

Article 3 : Horaires et pointage

Pointage et inscription jusqu'à 8H45.

Début de la 1^{ère} Ronde : 9h00.

Ronde 2 : 9H40 Ronde 3 : 10H20 Ronde 4 : 11H

Ronde 5 : 13H30 Ronde 6 : 14H10 Ronde 7 : 14H50 Ronde 8 : 15H30 Ronde 9 : 16H10

Remise des Prix de l'Etape vers 17H00

Article 4 : Cadence

12 min + 3 s/coup pour chaque joueur

Article 5 : Droits d'inscription

Licence B obligatoire

Tarif adulte 20€ / Tarif jeune (-18 ans) 10€

Le tarif est minoré pour les joueurs inscrits aux 2 autres étapes du Triathlon (cadence lent et blitz).

Article 6 : classement

Le classement est établi en fonction du nombre de points de parties obtenu et les départages utilisés seront dans l'ordre : - **Buchholz tronqué (papi)**

- **Buchholz (papi)**

- **Performance (papi)**

Article 7 : fin de partie

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et le gagnant apporte le résultat.
En cas de nulle, les 2 joueurs apportent le résultat.

Article 8: remise des prix et des coupes

La liste sera diffusée après la 4^{ème} ronde.
70% des prix seront redistribués.
Les prix ne sont pas cumulables.
Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.
Les prix du classement général seront partagés entre les ex-æquo selon le système Hort.

Article 9 : retard et forfaits

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la DNA de la FFE.

Un joueur pourra rentrer dans le tournoi à la seconde ronde mais pas au-delà.

Article 10 : Commission d'appel

La liste de la commission d'appel (5 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'appel.

Article 11 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur et la charte du joueur d'échecs.
Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu du tournoi, aux toilettes, à la buvette et à l'espace fumeur.

Article 12 : Arbitrage

Arbitre principal : Romain BILLOTTI (AFO2)

Article 13 : Photographies

Des photos du tournoi seront prises par les organisateurs, et pourront être publiées sur les réseaux sociaux.

L'arbitre : Romain BILLOTTI

L'organisateur : Club Echecs Agglomération Chambérienne